Le 04 mars 2025

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

025-212500565-20250220-D007839I0-DE

MAIRIE DE BESANÇON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

BESANÇO



EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Publié le : 04/03/2025

Séance du 20 février 2025

Le Conseil Municipal, convoqué le 13 février 2025, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besancon

Conseillers Municipaux en exercice: 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 3), M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET (jusqu'à la question n° 7 incluse), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER (jusqu'à la question n°7 incluse), M. Damien HUGUET (à compter de la question n° 8), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 8 incluse), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 21 incluse), Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°2), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

M. Kévin BERTAGNOLI

Etaient absents:

Mme Anne BENEDETTO, Mme Claudine CAULET, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Claude VARET

Procurations de vote :

Mme Anne BENEDETTO à M. Christophe LIME, Mme Claudine CAULET à M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT à M. Guillaume BAILLY, Mme Sadia GHARET à M. Hasni ALEM (à compter de la question n° 8), Mme Valérie HALLER à Mme Annaïck CHAUVET (à compter de la question n° 8), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, M. Damien HUGUET à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 7 incluse), Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 9), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 22), Mme Claude VARET à Mme Laurence MULOT

OBJET: 11 - Aides aux associations sportives - Première attribution 2025

Délibération n° 007839

11 Aides aux associations sportives - Première attribution 2025

Rapporteur: M. Abdel GHEZALI, Adjoint

	Date	Avis	
Commission n° 3	05/02/2025	Favorable unanime	

Résumé:

9 400 €.

Ce projet de délibération porte sur l'attribution de subventions aux associations sportives dans le cadre du programme manifestations.

I. Programme Manifestations

- ASPTT Besançon

500€

L'ASPTT Besançon organise le 23 mars prochain la 39e édition des Rives du Doubs. Labellisée par la fédération française d'athlétisme et qualificative pour les championnats de France, cette épreuve de 10 km se tiendra au depart du stade Joran à Velotte.

Dotée d'un budget de 10K€, la manifestation espère attirer un millier de coureurs et ainsi confirmer l'engouement né de la qualité du parcours proposé.

La proposition de subvention de 500 € complète l'appui logistique fourni par la Collectivité valorisé à hauteur de 5 K€.

Le montant de subvention proposé est identique à celui de 2024

- Association Sportive Besançon Patinage

500€

L'ASBP organise les 29 et 30 mars prochains un championnat de Ligue de patinage artistique. Cette compétition regroupera l'ensemble des clubs de la zone Nord-Est. Ce sont environ 500 personnes dont 150 patineurs de tous niveaux qui seront presents à la patinoire Lafayette. La proposition de subvention de 500 € vise à équilibrer le budget de cette compétition estimé à

Le montant de subvention proposé est identique à celui de 2024

- Jura Cyclisme 5 000 €

Bien installée dans le calendrier international des épreuves de l'Union Cycliste International, la Classic Grand Besançon Doubs se déroulera cette année le 18 avril. Les grandes lignes du parcours, qui en font un succès populaire restent inchangées : départ de l'Esplanade des Droits de l'Homme à Besançon et arrivée au belvédère de Monfaucon, après avoir traversé une quarantaine de communes du Grand Besançon Métropole.

Quelques-uns des meilleurs coureurs du peloton seront présents à Besançon pour l'occasion.

Cette année, l'épreuve est également support d'une manche de la coupe de France.

La proposition de subvention de 5 000 € complète l'appui logistique fourni par la Collectivité valorisé à hauteur de 15 K€.

Le montant de subvention proposé est identique à celui de 2024

- Flèche Bisontine 1 500 €

Une semaine après la Classic, ce sont les coureurs amateurs qui pourront s'élancer sur le même parcours. Après une première édition couronnée de succès (près de 800 participants), la Flèche Bisontine ambitionne de s'installer parmi les rendez-vous incontournables de la discipline et démontrer ainsi que Besançon et le Grand Besançon Métropole s'inscrivent plus que jamais comme une terre d'outdoor.

La proposition de subvention de 1 500 € complète l'appui logistique fourni par la Collectivité valorisé à hauteur de 5 K€.

- UNSS 2 000 €

L'UNSS organisera cette année à Besançon deux manifestations nationales sur le complexe sportif Michel Vautrot :

- o La Lycéennne/Collégienne le 21 mai.
- o Championnat de France de circuit training et d'haltérophilie du 2 au 6 juin

Pour ces deux manifestations, il est proposé d'accompagner l'UNSS à hauteur de 2 000 € dont 500 € issus de la Mission Lutte Contre les Discriminations pour la Lycéenne/Collègienne.

Le Soleil Brille Pour Tout le Monde

2 000 €

Le Soleil Brille Pour Tout le Monde organisera du 21 au 23 mars un Championnat de France de Para Escalade.

Cette compétition se déroulera à la salle d'escalade Marie Paradis avec le soutien de l'association Entre-Temps.

150 sportifs déficients mentaux et leurs accompagnateurs y prendront part.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 2 000 € au Soleil Brille Pour Tout le Monde pour accompagner l'organisation de ce championnat de France.

L'ensemble de ces subventions feront l'objet d'un versement en une fois au bénéficiaire à compter de sa notification.

Elles ne seront pas versées ou seront restituées, en partie ou en totalité, en cas :

- d'utilisation de la subvention à une fin non-conforme au projet pour lequel elle a été attribuée,
- d'annulation de l'événement,
- de non-utilisation en tout ou partie des sommes versées,

Le bénéficiaire devra transmettre à la Ville de Besançon un compte-rendu financier attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention, au plus tard le 31 décembre 2025.

En cas d'accord, la somme totale, soit 11 500 €, sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.30.65748.0022109.20300.

Le tableau ci-dessous récapitule le montant de subvention proposé pour ces mêmes actions depuis 2022 :

Nom de la structure	Manifestations	2022	2023	2024	2025
ASPTT Besançon	Rives du Doubs	500 €	500 €	500 €	500 €
ASBP	Championnat de Ligue	0 €	0 €	500 €	500 €
Flèche Bisontine	Flèche Bisontine	0 €	0€	1 500 €	1 500 €
UNSS	Championnat de France + Lycéenne	0 €	0 €	2 000 €	2 000 €
Soleil Brille	Championnat de France de para-escalade	0 €	0 €	0 €	2 000 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution des subventions détaillées ci-dessus dans le cadre des programmes « manifestations, subventions exceptionnelles, sport amateur et animations »:

0	ASPTT Besançon	500 €
0	ASBP	500 €
0	Jura Cyclisme	5 000 €
0	Flèche Bisontine	1 500 €
0	UNSS	2 000 €
0	Le Soleil Brille Pour Tout le Monde	2 000 €

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre: 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,

Pour la Maire, l'Adjoint suppléant

Kévin BERTAGNOLI

Adjoint

Gilles SPICHER 3ème Adjoint

^{*}Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.